

COMMENT ACCÉDER AU SITE



À PIED, depuis l'Hôtel de ville, en descendant en direction du pont Gisèle Halimi et de l'Office de Tourisme, sur la droite.



À VÉLO, via l'itinéraire de la scandibérique, eurovéloroute n°3 qui relie Trondheim en Norvège à Saint-Jacques de Compostelle en Espagne (<https://eurovelo3.fr/eurovelo3/les-landes-de-gascogne/>).



EN VOITURE, depuis Bordeaux, par l'A65, sortie n°4 puis par la D932 direction le centre-ville de Mont de Marsan ou par la D824 depuis Dax ou encore par la RN124 puis la D6 et D30 depuis Auch et Toulouse.

RÈGLES À RESPECTER

- Baignade interdite
- Animaux domestiques tenus en laisse
- Utiliser les poubelles mises à disposition

SUR PLACE

- Musée Despiau-Wlérick
- Parc Jean Rameau
- Eglise de la Madeleine
- Sculptures dans la rue
- Marché Saint-Roch



Avec le partenariat financier de



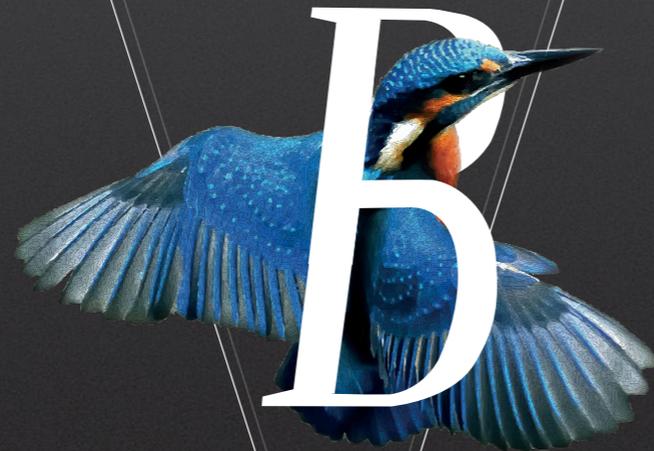
Centre PEFC
pefc-france.org



OFFICE DE TOURISME
visitmontdemarsan.fr
05 58 05 87 37
parcnatureldumarsan.fr

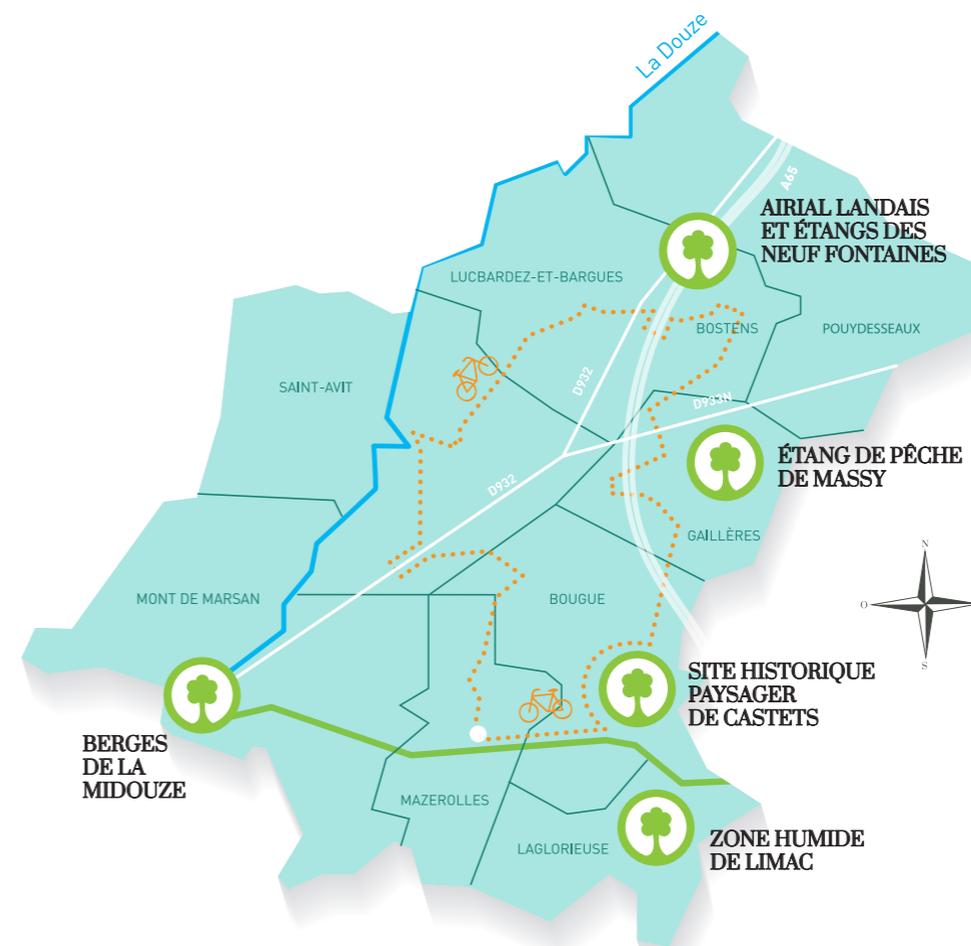


mont de
marsan
AGGLO



Site des Berges de la Midouze

MONT DE MARSAN (40)



— VOIE BLEUE DU PNU

— VOIE VERTE DU MARSAN ET DE L'ARMAGNAC

— CIRCUIT VÉLO DÉPARTEMENTAL

— SITE PNU

La création du PNU est une démarche initiée par 3 intercommunalités :

- Mont de Marsan Agglo
- Communauté de Communes des Landes d'Armagnac
- Communauté de Communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais

Il a pour objectifs de préserver les richesses naturelles, de valoriser le patrimoine bâti qui font la singularité de ces territoires et d'offrir aux habitants des espaces de promenade, de loisirs et d'éducation à l'environnement. Mont de Marsan Agglo compte 5 sites valorisés.

Les autres sites du PNU

- Site des Neuf Fontaines à Bostens, sa ferme traditionnelle landaise et son parcours paysager de découverte autour des étangs
- Site de Castets à Bougue, son patrimoine historique et paysager
- Site de Massy à Gaillères, son étang de pêche et son parcours botanique
- Site de Limac à Laglorieuse, sa zone humide aménagée pour découvrir son petit peuple.

Découvrez le site des Berges de la Midouze



Avec le projet "Rivières dans la ville", la Ville de Mont de Marsan et l'Agglomération ont voulu faire des Berges de la Midouze un lieu de promenade, de repos et de contemplation ouvert à tous.

Un travail autour du franchissement de la cascade de la Douze a été mené avec notamment la réhabilitation d'une passe à poissons permettant le cheminement de certains poissons migrateurs comme les anguilles, lamproies marines ou encore les brochets. Aux enjeux écologiques s'ajoutent des enjeux touristiques, sportifs et de loisirs comme le développement des itinéraires nautiques sur la Douze et la Midouze rendu possible par la création d'une zone de débarquement et d'une glissière pour le passage des canoës et des kayaks.



— IDÉE DE CIRCUIT POUR DÉCOUVRIR LA VILLE

— CIRCUIT DES BERGES



SPOTS PHOTOS



POINTS D'INTÉRÊTS



MAIRIE



PARKING



Le site des Berges de la Midouze

Les Berges de la Midouze ont été aménagées sur un ancien site portuaire, très actif au Moyen-Âge. Mont de Marsan était en effet un véritable carrefour d'échanges : des gabarres ou galups acheminaient une partie des produits de la Gascogne (vins, eaux-de-vie et blés d'armagnac, goudron, miel, bois et résine de la Lande...) et importaient en échange du poisson, du sel, des draps et des fromages. Ce commerce a permis à la ville de prospérer économiquement et de faire vivre l'arrière-pays. Aujourd'hui, il reste de ce site les "cales", ces rues en pente qui permettaient de charger et décharger les marchandises.

On retrouve également quelques constructions plus récentes autour des Berges : le lavoir de la Cale (1870), la Villa Mirasol (1912), la Minoterie (1840), les ponts Gisèle Halimi (1808) et des Droits de l'Homme (1869).

La réhabilitation des Berges a été effectuée en respectant les ouvrages existants et les matériaux anciens, gages de qualité et de solidité. De la même façon, les plantes ont été choisies parmi les espèces natives afin d'être totalement adaptées aux possibilités de crue.

Pour compléter la visite :
→ parcnatureldumarsan.fr